

Département du  
VAL D'OISE

DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE BEAUCHAMP

Du 29 avril 2025

ARRONDISSEMENT  
D'ARGENTEUIL  
CANTON  
DE TAVERNY

**OBJET**

**Convention de  
gestion et de  
financement du  
Pass Local avec  
Valparisis**

Nota- Le Maire,  
Présidente du  
CCAS certifie  
exécutoire  
cette  
délibération  
mise en ligne sur  
le site de la ville  
le 28/05/25

Que la  
convocation du  
Conseil  
d'administration  
du CCAS a été  
faite le  
24 avril 2025

Et que le nombre  
des membres en  
exercice est de :  
11

L'an deux mille vingt-cinq, le 29 avril à 17h30, le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale, légalement convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, sous la présidence de Madame Françoise NORDMANN, Présidente du CCAS.

Administrateurs présents : Mesdames Sylvia CERIANI, Maryse SERVAIS, Evelyne LEBRAS, Mila CANAS, Chantal HUET et Jeanine PELAMOURGUES  
Monsieur Thomas BEDON

Administrateurs absents excusés :

Monsieur Mouloud ANIBA donne pouvoir à madame Françoise NORDMANN  
Messieurs Marc REMOND et David POTREL

Secrétaire de séance : Madame Lucile DREVET- Directrice du CCAS

Invitée : Madame Maud SAID - Assistante Administrative

**VU** le Code de l'Action Sociale et des Familles et notamment ses articles L113-1 à L114-5

**VU** la délibération du Bureau Communautaire de la CA Valparisis du 23 janvier 2018 relative aux modalités de délivrance du titre de transport Pass'Local,

**VU** le projet de convention de gestion et de financement du Pass Local,

**CONSIDERANT** que le Pass'Local, en tant que tarification sociale, est un élément à part entière visant à encourager les mobilités durables, parmi lesquels les transports collectifs ;

**CONSIDERANT** l'évolution du dispositif avec l'attribution d'une enveloppe financière par commune au-delà de laquelle chacune d'entre elles serait amenée à prendre en charge les coûts par remboursement à la CAVP,

L'enveloppe octroyée pour la commune de Beauchamp pour 2025 et 2026 est de 1 707€. La convention est conclue pour une durée d'un an à compter de sa signature et reconductible tacitement dans la limite de trois reconductions.

**Votes pour : 9**

**Vote contre : 0**

**Abstention : 0**

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré :

- **Autorise**, madame la Présidente du CCAS, à signer la convention de gestion et de financement du Pass'Local avec la CAVP et tout document s'y afférent.

POUR EXTRAIT CONFORME

Beauchamp, le 29 avril 2025

La Présidente du CCAS,

Françoise NORDMANN

La secrétaire de séance,  
Lucile DREVET